

# Le Bulletin Municipal

Février 2020 N° 23



*Egliseneuve d'Entraigues*



*Communauté de Communes de Sancy*



## SOMMAIRE

• Informations Pratiques .....	page	2
• Le mot du Maire .....	page	3
• La vie communale .....	page	
• La vie associative.....	page	
• La vie scolaire.....	page	
• Informations diverses .....	page	

# Informations pratiques

## URGENCES

Pompiers : 18 ou 112 (pour l'Europe)

Samu : 15

Gendarmerie : 17

Centre anti-poisons : 04 73 26 09 09

EDF : dépannage sécurité : 0910 333 063

Enfance maltraitée : 119

SOS Amitié : 04 73 37 37 37

Vol carte bleue : 04 54 42 12 12

## MAIRIE

Tél. : 04 73 71 90 13

Bureau ouvert au public

Lundi : 9h-12 h - 14h-16 h

Mardi : 9h-12h

Mercredi : 9h-12h - 14h-16 h

Jeudi : 9h-12h

Vendredi : 9h-12 h - 14h-16 h

**ÉCOLE** : 04 73 71 95 77

Cantine scolaire : 04 73 71 35 43

## Permanences des élus :

Jeudi : Didier Cardenoux

Lundi et mercredi : 11h - 12 h : Lionel Brendani

Samedi : 11h - 12h : M. Le Maire ou ses adjoints sur rendez-vous

**Députée** : Laurence VICHNIEVSKY

laurence.vichniesky@assemblée-nationale.fr

**Sous-Préfet** : 04 73 89 07 76

## Conseillers Départementaux :

Lionel GAY : 06 50 51 55 77

Elisabeth CROZET :

Crozet-gay63@orange.fr

## Communauté de Communes du Sancy

6 avenue du Général Leclerc

63240 Le Mont-Dore -

Tél. : 04 73 65 24 48

## SERVICES DE PROXIMITÉ :

### Médecins (Besse) :

Corinne SUDRE : 04 73 79 50 68

Marina TOURNADRE : 04 73 79 50 68

permanence à Egliseneuve tous les mercredis, consultations ou sur rendez-vous : 04 73 79 50 68

Sandrine DI MIGLIO : 07 68 70 89 22

### Cabinet d'ostéopathie : 04 73 89 68 78

Clément Chaput

Pascal Ferrand

Julien Pascal

Marion Planeix

### Dentistes :

Sophie Brionnet : 04 73 79 58 09 (Besse)

Didier Cardenoux : 04 73 79 50 67 (Besse)

### Infirmiers :

Hélène Phelut : 06 32 14 02 49 (Egliseneuve)

SSIAD Besse : 04 73 79 52 82

SSIAD Condat : 04 71 78 40 00

### Kinésithérapeutes :

Marcel Blanquet : 04 73 79 54 19 (Besse)

04 71 78 53 07 (Condat)

Mathieu Castellarin : 04 73 79 51 45 (Besse)

Clotilde Bahin : 04 73 84 17 84

**Pharmacie N'Guyen** : 04 73 71 91 37

**Cabinet Vétérinaire** : Didier Rousseau : 04 73 71 94 67

### ADMR ABRI Cézallier-Sancy :

Anne Valette : 04 73 71 91 78

**Déchetterie de Besse RD 978 Chiloza** : lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H  
Mardi de 8 H à 12 H et de 14 H à 17 H. Fermé le jeudi. 04 73 79 53 16

**Ramassage des objets encombrants** : le 1er mardi de chaque mois sur inscription en Mairie.

**Ligne régulière des Autocars André LR 108** (04 71 78 00 49) : lundi, mercredi, vendredi.

**Départ Égliseneuve d'Entraigues 10:05 Arrivée Clermont-Fd** : Gare SNCF 11:20—Gare Routière 11:30

**Départ Clermont-Fd Gare Routière 16:45, Gare SNCF 17:00—Arrivée Égliseneuve 18:14**

(Lundi et mercredi)

Gare Routière 18:15—Gare SNCF 18:30, **Arrivée Égliseneuve 19:45** (Vendredi)

## Le mot du Maire



*Votre maire,*

*Didier CARDENOUX*

# La vie communale

L'intégralité des comptes rendus de CM est consultable en Mairie

## Extraits de compte rendu du Conseil Municipal - 25 Juillet 2019

**Présents** : Didier CARDENOUX, Pierre MOINS, Lionel BRENDANI, Eliane GOY, Anne VALETTE, Catherine AUGUIN, Lucien ANDRAUD

**Absent excusé avec pouvoir** : Jean-Claude DALMAS (pouvoir à D. CARDENOUX).

**Absents excusés sans pouvoir** : Marie-Thérèse CHAUVET et Laurent MARION.

**Secrétaire de séance** : Eliane GOY.

\*\*\*\*\*

### **DEMANDE D'ACQUISITION FONCIÈRE AUX RIVAUX :**

Monsieur le Maire donne lecture d'une correspondance de Monsieur Guillaume BOULOGNE qui souhaite acquérir du terrain supplémentaire aux Rivaux et à l'unanimité, il est décidé :

- **DE VENDRE** une portion de terrain, dont la surface exacte reste à définir, sur la parcelle cadastrée AC 220 au prix de 3 € le mètre carré à Monsieur Guillaume BOULOGNE ;
- **DE CONTACTER** Monsieur BLANCHARD, géomètre, pour établir le document d'arpentage qui définira la partie exacte à céder ;
- que les frais de géomètre seront pris en charge par la collectivité ;
- **DE MANDATER** Monsieur le Maire pour signer tous les documents (administratif et notarié) nécessaire à la vente susvisée.

### **RIFSEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, de l'Expertise et le d'Engagement Professionnel :**

Considérant qu'il convient d'instaurer au sein de la commune, conformément au principe de parité tel que prévu par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'expertise et de l'Engagement Professionnel en lieu et place du régime indemnitare existant pour les agents de la commune, Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le projet élaboré, avant avis du Comité Technique et à l'unanimité, il est décidé de porter à la connaissance du Comité Technique le projet ci-dessus évoqué. Ce dernier ne sera arrêté qu'après avis du Comité Technique.

### **MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES ATSEM :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée sa décision du 11 avril 2019 supprimant les TAP avec organisation du temps scolaire sur quatre jours à compter du 2 septembre 2019. Il précise que ce nouvel aménagement engendre une diminution du temps de travail des ATSEM (jusqu'alors embauchées en qualité d'Adjoint Technique non titulaire à temps non complet (13/35<sup>ème</sup>) pour assurer les fonctions d'aide maternelle à l'école publique et d'agent d'entretien des locaux communaux). La

durée de travail effectif étant fixée à 530 heures, il a été proposé à Mesdames Sabine BAPT et Patricia GOMEZ un recrutement à 11.64/35<sup>ème</sup>, ce qu'elles ont accepté. A l'unanimité, il est décidé de créer deux postes à 11.64/35<sup>ème</sup> en remplacement des précédents à 13/35<sup>ème</sup> ; r Monsieur le Maire est mandaté pour signer les contrats avec les agents susvisés.

**ADIT 63 : DÉLÉGUÉ A LA PROTECTION DES DONNÉES RGPD :**

A l'unanimité, il est décidé de solliciter l'ADIT pour assurer la fonction de Délégué à la Protection des Données pendant une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 moyennant la somme de 440 €.

**INSTITUTION DU BUREAU DE VOTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020**

Monsieur le Maire rappelle l'implantation actuelle du bureau de vote situé dans l'enceinte du restaurant scolaire et propose son transfert au Foyer Rural situé dans le centre bourg à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020, favorisant ainsi l'accès aux électeurs. A l'unanimité, il est donné avis favorable à la proposition susvisée.

**DEMANDE DE SUBVENTION DU JUDO CLUB BESSARD**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'intervention hebdomadaire du « Judo Club Bessard », la salle du Foyer Rural, et fait part de la correspondance de l'association précitée qui sollicite une subvention de la part de la commune afin de promouvoir le judo. Compte tenu du succès remporté par ce sport sur le territoire communal, il est décidé à l'unanimité d'octroyer une subvention d'un montant de 350 € pour l'année 2019.

- **Avenir du Foyer Logement** : pour répondre à l'évolution de la réglementation concernant les résidences autonomie, le foyer logement devra se conformer aux nouvelles exigences, notamment en matière d'accessibilité de la totalité des locaux. L'importance des travaux nécessaires et l'inquiétude liée au faible taux de fréquentation nous conduisent à une réflexion quant à l'avenir et à la forme que devra prendre cette structure à l'échéance 2021.

## Extraits de compte rendu du Conseil Municipal - 29 Sept 2019

*Présents* : Didier CARDENOUX – Pierre MOINS – Lionel BRENDANI – Eliane GOY – Marie-Thérèse CHAUVET – Anne VALETTE – Catherine AUGUIN – Lucien ANDRAUD et Laurent MARION.

*Absent excusé sans pouvoir* : Jean-Claude DALMAS.

*Secrétaire de séance* : Anne VALETTE.

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE « ECHANGE COMMUNE/ORLHIAC et COMMUNE/CONSTANTIN » :**

Considérant que le projet n'a donné lieu à aucune réclamation ou observation de la part de Monsieur Commissaire Enquêteur, les élus, décident à l'unanimité :

1°- de déplacer une partie de l'assise du chemin reliant le village de la Renonfeyre à celui de Regheat défini au dossier qui restera annexé à la présente délibération ;

-2°- d'échanger une surface de 1 244 m<sup>2</sup> (DP créé), propriété de Monsieur Olivier CONSTANTIN contre une surface de 730 m<sup>2</sup> (DP supprimé), propriété communale ;

-3°- d'échanger une surface de 2 377 m<sup>2</sup> (DP créé), propriété de Monsieur Jean ORLHIAC contre une surface de 1 930 m<sup>2</sup> (DP supprimé), propriété communale.

**EMPRUNT** : A l'unanimité, il est décidé de contracter un emprunt de 60 000 € auprès de la Banque Postale pour financer les investissements suivants : Chemin des Angles, Travaux à l'église, Aire de camping-cars, au taux de 0.47 % avec échéance constante annuelle.

**RENOUVELLEMENT DU MATÉRIEL INFORMATIQUE DE LA MAIRIE :**

A l'unanimité, il est décidé :

- de remplacer le matériel informatique de la mairie pour la somme de 1 404.00 € TTC (984 € de matériel et 420 € de frais d'installation) ;
- de mandater Monsieur le Maire pour signer le bon de commande avec JVS-MAIRISTEM.
- D'ouvrir les crédits nécessaires en investissement au budget primitif 2020.

**ADHÉSION AU SERVICE « RETRAITE » DU CENTRE DE GESTION DE LA FPT DU PDD :** A l'unanimité, il est décidé d'adhérer au « service retraites » compétent en matière de procédures des actes de gestion du régime spécial afin de bénéficier de l'assistance et de l'expertise des correspondantes locales CNRACL pour l'année 2020.

**ADHÉSION AU SERVICE « REMPLACEMENT » DU CENTRE DE GESTION DE LA FPT DU PDD :**

A l'unanimité, il est décidé d'adhérer au service proposé par le CENTRE DE GESTION chaque fois que les nécessités du service le justifieront et d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le CENTRE DE GESTION les conventions d'affectation du personnel, soit à une mission temporaire correspondant à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, soit au remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel, soit en attente d'un recrutement de fonctionnaire.

**MISE EN PLACE DU RIFSEEP** : Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée sa décision du 25 juillet dernier concernant la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, le l'Expertise et de l'Engagement Professionnel. Il précise que ce projet fait état de la mise en place de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) dans un premier temps, la mise en place du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) étant reportée. Or, ce projet de délibération ne respectant pas la réglementation (ce dernier doit également prévoir la mise en place du CIA), il est décidé à l'unanimité de prévoir la mise en place du CIA dont le versement reste facultatif.

**ADHUME : PROJET « SOLAIRE DÔME » :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'Aduhme propose un projet dont l'objectif serait que les communes, si elles le souhaitent, ouvrent la voie d'un déploiement plus massif de cette filière de production d'électricité d'origine renouvelable. Il précise que la Communauté de Communes du Massif du Sancy soutient ce projet et qu'elle nous invite à nous engager dans cette opération collective. « SOLAIRE Dôme » consiste en l'implantation de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments publics, d'une puissance de 9 KWc (60 m<sup>2</sup>) pour un investissement de départ de quelque 20 à 25 000 € et un temps de retour brut sur investissement estimé à 12 ans (avec une garantie d'achat de la production sur 20 ans).

Il est proposé que cette démarche soit portée à l'échelle de chaque intercommunalité, par l'EPCI lui-même, avec en appui expert, les conseillers techniques de l'Aduhme qui disposent d'une bonne maîtrise de cette technologie et des marchés publics.

L'investissement demeurerait à la charge des communes, l'ingénierie serait assurée par l'EPCI qui bénéficiera de l'expertise de l'Aduhme.

L'identification des toitures de bâtiments publics pouvant potentiellement recevoir ce type de centrale est la première étape du projet : sur la base de ce recensement et des analyses d'opportunité réalisés par l'Aduhme, chacune de nos communes aura la connaissance de son potentiel et pourra de fait, de manière éclairée, faire le choix de donner une suite à un investissement dans une ou plusieurs centrales.

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- DONNE un accord de principe au projet susvisé ;
- DÉCIDE d'inscrire les toitures des bâtiments ci-après :
  - La Poste,
  - Foyer Rural,

- Ancienne caserne,
- Garage communal,
- Gîtes des Rivaux et de Sougeat-la-Souze,
- Mairie.

### **MISE AUX NORMES DU FOYER LOGEMENT 2019 :**

Une commission composée des membres suivants :

- Catherine AUGUIN,
- Anne VALETTE,
- Eliane GOY,
- Marie-Thérèse CHAUVET,
- Lionel BRENDANI,

est chargée de mener une réflexion sur le devenir de cette structure. Contact sera pris auprès du Conseil départemental pour savoir si le rez-de-chaussée peut constituer à lui seul une entité « Résidence Autonomie ».

### **FERMAGES 2019 :**

A l'unanimité, il est décidé d'établir les montants des fermages comme suit :

Le montant du fermage annuel pour 2019 demandé au GAEC DE LA COMBECHAVE s'élève à la somme de : 514.91 €.

Le montant du fermage dû par Madame Jacqueline CHAUVET s'établit comme suit :

- Pré de Gendre	106.92 €
- Pré des Rivaux	533.02 €
- Pré de la Mage	77.74 €

Le montant du fermage dû par Monsieur Jacques GILBERT s'établit comme suit :

- La Longeix	286.84 €
--------------	----------

### **RÉCUPÉRATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES O. M. AUPRES DES LOCATAIRES :**

A l'unanimité, il est décidé de récupérer la taxe d'enlèvement des ordures ménagère 2019 selon le calcul ci-après :

- Base d'imposition ramenée au prorata du temps d'occupation pour certains locataires X taux de la taxe 2019 (12.23 %) = montant à recouvrer.

○ SARL Epicerie Maire-Baduel	275.00 €
○ Christian GREGOIRE	87.50 €
○ Jean-Baptiste LOURS	87.50 €
○ Paulette et Max LACHAIZE	126.00 €
○ Alain BLAVIGNAC	118.00 €
○ Bureau de Poste	181.00 €
○ Audrey MOREL et GALVAING (4/12ème)	33.00€

### **MOTION CONTRE LA FERMETURE MASSIVE DES SERVICES DES IMPOTS DES PARTICULIERS ET DES ENTREPRISES AINSI QUE DES TRESORERIES LOCALES :**

A l'unanimité, les élus s'opposent au projet de restructuration mis en objet et demande instamment par la présente motion, de ne pas mettre en œuvre le projet de fermeture des services des impôts et des trésoreries, décision qui porterait un préjudice important au service public de proximité en milieu rural et ne manquerait pas de renforcer la fracture territoriale et numérique.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Devis de la Poste : deux autres entreprises seront contactées pour établir un devis.
- Devis pour réparation des couteaux de l'étrave : l'estimation dressée par le garage d'Entraigues est acceptée pour la somme TTC de 1 511.31 €.
- Signalisation verticale du Bourg : A la demande de Madame Eliane GOY et dans le cadre du produit des amendes de police, un dossier de demande de subvention sera déposé pour refaire la signalisation au sol du Bourg.

# La vie associative

## La journée du Livre



**Une vingtaine d'auteurs était présente à la 16<sup>ème</sup> journée du livre salle du Foyer Rural. Cette manifestation organisée par l'association des Amis d'Egliseneuve est un moment de rencontre des auteurs avec leur public et des séances de dédicaces.**

**Martine Blavignac, Huguette Pissavy, Sylvie Ratail et Elisabeth Vouillon ont exposé leurs talents pour le plus grand plaisir des yeux**



## Les sorties du club de l'Amitié

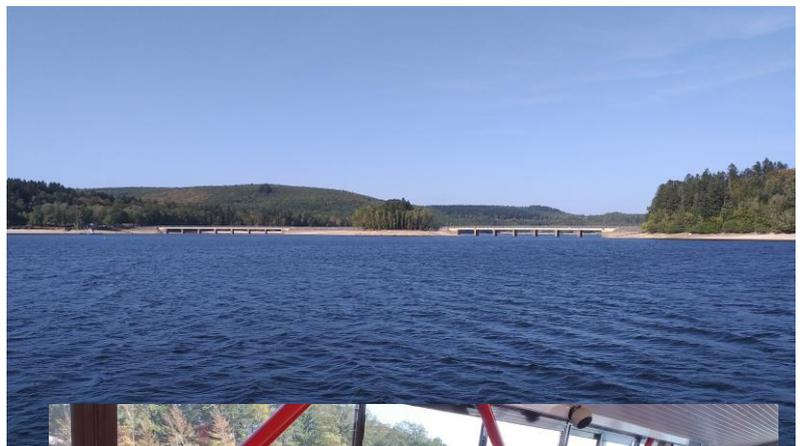


Au Plomb du Cantal en passant par la Maison de la Faune à Murat et la chapelle Valentine



Au suc du Chien à Lugarde à l'occasion de la sortie avec le Gentiane Express

Organisée par le Club des Anciens de Chaudesfour au Chambon à laquelle le Club de l'Amitié s'est associée, une sortie s'est déroulée sur une journée pour une croisière sur le Lac de Vassivière en matinée. L'après-midi une visite très intéressante à la Tapisserie d'Aubusson où il a été possible d'accéder à l'atelier de restauration.



# La vie scolaire

**Rentrée scolaire dans le calme et la continuité**



**23 élèves répartis en deux classes ont repris le chemin de l'école.  
9 élèves de la maternelle au CP avec Cécile et 14 élèves du CE1 au CM2 avec Gégé, le directeur.**

# Informations diverses

# MAISONS FLEURIES 2019



## **- PRIX « EXCELLENCE »**

- BELLAIGUES Nicole
- CHAMALOT Eliane
- DUFOUR Roseline
- PAPON Colette

Route de Picherande  
Chemin de Ronde  
Dressondeix  
Dressondeix

## **- PRIX « FELICITATIONS »**

- CAPELLE Michèle
- DELAROCHE Huguette
- DUMAS Denise
- LECONTE Marinette
- MINET Nathalie
- PAILLER Andrée
- RATAIL Madeleine

Bohémy  
Rue du Couvent  
Rue de l'Eglise  
Le Brunet  
Route de Condat  
Pré de Chaux  
Rio Cros

## **- PRIX « ENCOURAGEMENTS »**

- BAFOIL Christelle
- CHARBONNEL Marie-Thérèse
- GRÉGOIRE Bernard
- LAC Claire
- MAZEYRAT Martine
- ROUSSILLON Georgette

Rue des Marchands  
Chemin du Champ de Foire  
Graffauzeix  
Rue de l'Eglise  
Chemin de Ronde  
Place de la Fontaine

***Mention particulière pour le Foyer Logement,***

Directeur de publication : Didier CARDENOUX

Comité de rédaction : Eliane GOY, Anne VALETTE, Marie-Thérèse CHAUVET, Gérard FANDARD, Didier GUELTON

Ont contribué : Jacques BERNARD, Jean-René TOURNADRE et Mairie d'Égliseneuve

---



*photo Philippe Fustier*

---

Bureau de l'Office de tourisme : 04 73 71 92 65 – Rez de Chaussée de la Maison des Fromages

Mairie d'Égliseneuve d'Entraigues Tél : 04 73 71 90 13 - Fax 04 73 71 93 98

Courriel : [egliseneuve@free.fr](mailto:egliseneuve@free.fr)

Site internet de la commune : <http://www.egliseneuvedentraigues.fr>